

## ARRETE DE NOMINATION

### Le Président de Sorbonne Université

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de Sorbonne Université adoptés par délibération n°03/2017 du 13 juin 2017 de l'Assemblée constitutive provisoire de Sorbonne Université notamment son article 50 ;
- Vu le règlement intérieur de Sorbonne Université adopté par délibération n°34/2018 du 03 juillet 2018 du conseil d'administration de Sorbonne Université notamment son article 40 ;

#### ARRETE :

##### Article 1

Monsieur Pascal CHALLANDE est nommé médiateur de Sorbonne Université à compter du 02 octobre 2018 pour une durée de trois ans.

##### Article 2

Le conseil d'administration de Sorbonne Université est informé de la présente décision.

##### Article 3

La directrice générale des services de Sorbonne Université est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera diffusé sur le site Internet de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 02 octobre 2018

Le Président de Sorbonne Université

  
Jean CHAMBAZ

